

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Isabelle Dagneau

<https://www.cadre21.org/membres/c311056dd85d103a25d544a8>

Date d'obtention : 2020-11-06 00:44:27

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'elle permet une intervention rapide, concertée et ayant des conséquences moins graves sur la vie des jeunes. L'intervention aura une portée plus grande et éducative.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Elle permettra de faire les bons gestes, les bonnes actions au bon moment et ne pas m'exposer à de la pornographie juvénile sans le vouloir.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À faire les bonnes actions avec les bons jeunes. À saisir le téléphone correctement sans regarder les images.